

# Ville de Coaticook

## grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones					
				RA-510	P-511	C-512	C-513	RB-514	C-515
USAGES	HABITATION	classe A - unifamiliale		•				•	• [1]
		classe B - bifamiliale					•	•	
		classe C - trifamiliale					•	•	
		classe D - multi. (moins de 10 log.)				•		• [2]	
		classe E - multi. (10 log. et plus)				•			
		classe F - communautaire							
		classe G - mobile	art. 21.3						
	COMMERCE	classe A-1 spectacles, culture							•
		classe A-2 bars							•
		classe A-3 clubs sociaux							•
		classe A-4 récréation intérieure							•
		classe A-5 récré. ext. intensive	art.22.4				•		•
		classe A-6 récré. ext. extensive							•
		classe A-7 récré. ressource							•
		classe A-8 arcades							•
		classe A-9 caractère érotique							•
		classe B-1 bureaux							•
		classe B-2 services					•	[3]	•
		classe B-3 vente au détail					•	[4]	•
		classe C-1 hébergement							•
		classe C-2 gîte du passant							•
		classe C-3 restauration					•	[5]	•
		classe C-4 casse-croûte							•
		classe D-1 poste d'essence							•
		classe D-2 station service	art. 22.3.2						•
		classe D-3 lave-autos							•
classe D-4 vente de véhicules		art. 22.3.1					•	•	
classe D-5 pièces et acces.						•	•		
classe D-6 entretien	art. 22.3.2, 22.3.3					•	•		
classe E-1 const., terrassement				•	•	[6]	•		
classe E-2 vente en gros, transport				•	•	[8]	•		
classe E-3 para-agricole				•			•		
classe E-4 autres usages comm.							•		
classe E-5 mini-entrepotage				•	•				
INDUSTRIE	classe A	art. 23.2					•		
	classe B	art. 23.2							
	classe C	art. 23.2							
	classe D extraction	art. 23.3							
	classe E récupération, recy.	art. 19.6, 23.4							
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	classe A-1 services gouv.						•		
	classe A-2 santé, éducation								
	classe A-3 centres d'accueil								
	classe A-4 services culturels								
	classe A-5 sécurité, voirie								
	classe A-6 lieux de culte								
	classe B parcs, terrains de jeux		•	•	•		•	•	
classe C équip. publics	art. 8.1.3			•	•	[7]	•		
classe D infras. publiques		•		•	•		•		
AGRICOLE	classe A agriculture, forêt								
	classe B établissements d'élevage								
	classe C activités complé.								
	classe D formation agricole								
	classe E animaux domestiques	art. 24.4							
NOR- MES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	isolée		•	•	•	•	•	•
		jumelée							
		en rangée							

Notes particulières

[1] limité aux habitations unifamiliales jumelées à un établissement commercial ou situées dans un bâtiment ou il existe un usage commercial (bâtiment mixte)

[2] limité aux habitations multifamiliales comportant un maximum de 4 unités de logement

[3] limité à l'usage centre d'appel

[4] limité aux commerces servant une clientèle mixte de 2-140 m<sup>2</sup> avec accès aux véhicules

# Ville de Coaticook

## grille des usages principaux et des normes

- [4] seuls les commerces occupant une superficie minimale de 2 440 mètres carrés sont autorisés. Cette superficie minimale doit être occupée par un seul commerce et ne peut être utilisée pour les fins de plusieurs commerces. Malgré ce qui précède, la vente au détail est autorisée à titre accessoire à l'usage principal entreposage, sous réserve de respecter toutes les conditions suivantes :
- a) la vente doit se limiter aux produits entreposés sur place et commercialisés par l'entreprise.
  - b) la superficie occupée par l'activité vente au détail à titre accessoire ne doit pas excéder 100 mètres carrés
- [5] limité à un établissement de restauration localisé à l'intérieur du bâtiment principal, sans accès direct à l'extérieur pour la clientèle
- [6] limité aux entreprises en construction, en excavation, en terrassement et en aménagement paysager, sous réserve de respecter toutes les conditions suivantes :
- a) tout entreposage extérieur est interdit.
  - b) le stationnement de véhicules ou équipements lourds (ex. véhicules d'un poids de plus de 3 500 kilos, remorques, rétrocaveuses, etc.) est interdit à l'extérieur. c) toutes les opérations, sans exception, sont faites à l'intérieur d'un bâtiment fermé.
  - d) les opérations ne doivent être source d'aucun bruit dont l'intensité, mesurée aux limites du lot, est supérieure à 50 dBA.
- [7] à l'exclusion des tours de télécommunication
- [8] limité aux usages commerce de gros et commerce d'entreposage, sous réserve de respecter toutes les conditions suivantes :
- a) tout entreposage extérieur est interdit.
  - b) toutes les opérations de chargement / déchargement doivent être faites à l'intérieur d'un bâtiment

# Ville de Coaticook

## grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones						
			RA-510	P-511	C-512	C-513	RB-514	C-515	
<b>NORMES (suite)</b>	<b>IMPLANTATION</b>	marge de recul avant min. (m)	art. 6.1.12	7,6	6	7,6	10	7,6	10
		marge de recul latérale min. (m)		2	3	4,5	4,5	2	3
		somme des marges de recul latérales min. (m)		6	6	9	9	6	7
		marge de recul arrière min. (m)		3	3	4,5	10	3	3
	<b>BÂTIMENT</b>	hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	2	2
		hauteur maximale (m)		9	9	9	11	9	9
		façade minimale (m)		7,3	—	—	30	7,3	7,3
		profondeur minimale (m)		6,7	—	—	20	6,7	6,7
		superficie min. au sol (m ca)		55	—	—	600	55	55
	<b>RAPPORTS</b>	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)		30	—	—	70	30	30
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)		10	—	—	10	10	10
	<b>AUTRES NORMES</b>	puits municipal	chap.18			•			
		zones à risque d'inondation	art. 19.2			•			•
		zones de glissement de terrain	art. 19.3						
		lieu d'enfouissement sanitaire	art. 19.4						
		ancien dépotoir	art. 19.5						
		terrain contaminé	art. 19.9						
		protection du patrimoine	chap.20						
		bande tampon	art. 23.2				•		
sites d'extraction	art. 23.3								
<b>DIVERS</b>	<b>AMENDEMENT</b>	ajout mini-entrepôt, règl. 6-1(2002)-1, 2003-06-18				<input checked="" type="checkbox"/>			
		modif. usages et normes, règl. 6-1-14, 2006-06-19					<input checked="" type="checkbox"/>		
		règl. 6-1-19 (2007) en vigueur 18 février 2008					X		
	notes particulières								

